

# Le guide de l'écolier Pibracais

**RENTRÉE  
2025/2026**



## CONTACT

### AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRE

Ville de Pibrac - Esplanade Sainte Germaine - 31820 PIBRAC  
Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h  
Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

05 62 13 48 10

[affaires-scolaires@mairie-pibrac.fr](mailto:affaires-scolaires@mairie-pibrac.fr)

[www.ville-pibrac.fr/accueil/vivre-a-pibrac/enfance/](http://www.ville-pibrac.fr/accueil/vivre-a-pibrac/enfance/)



## LE ROLE DE LA COMMUNE

L'Éducation Nationale est en charge de la pédagogie, des programmes scolaires, de la gestion du personnel enseignant et des enfants sur les périodes d'enseignement.

Le service de la restauration scolaire et de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) relèvent du service public facultatif que la Ville de Pibrac propose aux familles pour les enfants scolarisés sur la commune. Ainsi, la Ville de Pibrac gère le personnel de la restauration scolaire et d'entretien mais également les Agents Territoriaux Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) qui sont mis à la disposition des directeurs d'écoles maternelles sur le temps scolaire.

Pibrac a fait le choix d'adopter un projet éducatif de territoire qui identifie des temps de service éducatif complémentaires de l'école durant les activités des ALAE.

La commune est propriétaire des bâtiments d'enseignement public du 1<sup>er</sup> degré et se charge d'entretenir les locaux et de subvenir aux frais de fonctionnement (facture électricité, eau, etc...) de ces bâtiments. Elle participe financièrement à l'achat des équipements des écoles et des matériels pédagogiques et administratifs du personnel de l'Education Nationale (vidéo projecteur, ordinateurs, photocopieurs ...) ainsi que toutes les fournitures scolaires nécessaires à l'enseignement et destinés aux élèves (exemple : cahiers, photocopies et autres supports utiles).

La Ville de Pibrac alloue également à chaque école des dotations destinées aux sorties scolaires et à la coopérative scolaire.

## LES ÉCOLES PUBLIQUES PIBRACAISES

### ① GROUPE SCOLAIRE DU BOIS DE LA BARTHE

Avenue du Bois de la Barthe

**École maternelle**

05 61 86 38 85

ce.0311656g@ac-toulouse.fr

**École élémentaire**

05 61 86 29 91

ce.0310740l@ac-toulouse.fr

### ② GROUPE SCOLAIRE MAURICE FONVIEILLE

Avenue Maurice Fonvieille

**École maternelle**

05 61 86 06 88

ce.0312076n@ac-toulouse.fr

**École élémentaire**

09 79 37 29 59

ce.0312031p@ac-toulouse.fr



## HORAIRES

**Temps des Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) et temps scolaires.**

Rythme scolaire sur 4,5 jours.

Jours	Matin		Après-midi	
	Temps ALAE	Temps Scolaire	Temps Scolaire	Temps ALAE
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	7h30 à 8h35 11h45 à 13h35	8h35 à 11h45	13h35 à 16h	16h à 18h30
Mercredi	7h30 à 8h35 11h45 à 12h30	8h35 à 11h45	/	/

## || INSCRIPTION ÉCOLE PUBLIQUE

Pour une première inscription à Pibrac en 1ère année de maternelle et/ou 1<sup>ère</sup> année d'élémentaire, ainsi que pour tout nouvel arrivant, les inscriptions scolaires se déroulent en 2 temps :

### 1 EN LIGNE DU 3 MARS AU 25 AVRIL 2025

La première étape consiste à remplir le formulaire de pré-inscription disponible sur [ville-pibrac.fr/accueil/vivre-a-pibrac/enfance](http://ville-pibrac.fr/accueil/vivre-a-pibrac/enfance) et à le retourner par mail à [inscriptions-scolaires@mairie-pibrac.fr](mailto:inscriptions-scolaires@mairie-pibrac.fr) en joignant :

- la copie du livret de famille,
- la copie d'un justificatif de domicile de moins de 1 mois,
- l'attestation CAF pour connaître le quotient familial qui servira au calcul du forfait cantine et ALAE.  
(*En l'absence de justificatif de revenus, le tarif maximum sera appliqué*)

**Pour un dépôt de dossier d'inscription en Mairie, merci de bien vouloir prendre RDV auprès du service des affaires scolaires au 05 62 13 48 10.**

Si vous n'avez pas d'accès internet, le formulaire peut être récupérer en Mairie.

### 2 À L'ÉCOLE

Une fois validée par la Mairie, l'inscription doit être finalisée auprès du directeur de l'établissement qui contacte chaque famille à partir de fin mai.

Pour les inscriptions scolaires en dehors de la campagne d'inscription scolaires, merci d'écrire à l'adresse [inscriptions-scolaires@mairie-pibrac.fr](mailto:inscriptions-scolaires@mairie-pibrac.fr)

L'affectation d'un enfant à l'école se fait en fonction de l'endroit où il vit et en veillant à l'équilibre des effectifs entre les écoles.

## || PORTAIL FAMILLE

Le portail famille est une plateforme dédiée aux affaires scolaires, une fois que votre enfant est inscrit à l'école, vous permettant de :

- **réserver les repas et l'ALAE : c'est obligatoire,**
- pouvoir **effectuer les annulations** de ces réservations,
- **payer les factures** de la restauration et d'accueil périscolaire (ALAE),
- retrouver l'**actualité des affaires scolaires**, les **menus** et le **règlement intérieur** de la **restauration scolaire/ALAE**,
- **d'échanger avec les services de la Ville**,

Un lien par mail vous sera envoyé pour vous donner accès à votre compte à partir de mi-août.

Lien du Portail Famille : [portail-pibrac.ciril.net/guard/login](http://portail-pibrac.ciril.net/guard/login)

## || RESTAURATION SCOLAIRE

La production et le service sont assurés par les agents communaux.

Le temps du repas est assuré conjointement par les agents communaux et les animateurs de l'ALAE.

QUOTIENTS FAMILIAUX (QF)	TARIF D'UN REPAS
0 - 999	1€
1 000 - 1 499	1,5€
1 500 - 1 999	3€
2 000 - 2 499	4,5€
2 500 et plus	5€

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

**La réservation des repas est obligatoire** ; elle peut être effectuée jusqu'à la veille avant midi, et le vendredi avant midi pour le lundi via le portail Famille.

Il en sera de même pour toute annulation.

**Toute annulation faite hors délai est facturée.**

Un **badge restauration et ALAE** est délivré par la Mairie à partir de mi-août pour toute nouvelle inscription dans les écoles publiques pibracaises.

Un **ALAE** (Accueil de Loisirs Associé à l'École) est un **dispositif périscolaire** qui accueille les enfants en dehors des heures de classe, généralement avant et après l'école, ainsi que pendant la pause méridienne.

Son objectif principal est d'encadrer les élèves dans un cadre éducatif tout en proposant des activités variées (culturelles, sportives, artistiques) pour favoriser leur épanouissement, leur autonomie et leur socialisation.

L'ALAE est géré par l'association IFAC et collabore étroitement avec les enseignants pour assurer une continuité éducative.

**Le dossier d'inscription est disponible sur demande auprès de la direction de l'ALAE.**

**Pédibus, c'est une action de la Ville** qui a été **mis en place sur le temps ALAE**. Les animateurs accompagnent à pied, seulement à partir des écoles, les enfants inscrits sur des activités sportives et culturelles proposées par les associations pibracaises.

Le Pédibus fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h.

TARIF ALAE	QF < 1000 €	1000 € < QF < 2 400€	QF > OU = 2 400€
Accueil matin	0,32€	0,33 € à 0,70€	0,70€
Accueil fin de matinée (mercredi)	0,22€	0,23€ à 0,48€	0,48€
Accueil midi	0,57€	0,59€ à 1,30€	1,30€
Accueil soir	0,70€	0,71€ à 1,63€	1,63€

Les **tarifs ALAE sont calculés en fonction du quotient familial et c'est un forfait ne dépendant pas du temps de présence de l'enfant.**

Le **paiement peut s'effectuer sur le portail famille** ou en mairie.

La **réservation est obligatoire pour l'ALAE** et s'effectue sur le **portail famille**.

Les réservations sont confirmées par pointages.

## || TRANSPORT SCOLAIRE

Un **service de bus scolaire** est mis en place par le **Conseil départemental de la Haute-Garonne** pour les enfants habitant à plus de 1 km à vol d'oiseau de l'école.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés à l'arrêt de bus.

La ville assure la présence d'accompagnateurs dans les bus.

Pour avoir des renseignements sur ce service : [www.transportsscolaires.haute-garonne.fr](http://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr)

**La demande de carte de transport se fait sur le site du Conseil départemental à partir du mois de juin et les cartes de bus sont à retirer à l'accueil de la Mairie à partir de mi-août.**



## || CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs accueille les enfants le mercredi après-midi et durant la période de vacances scolaires.

**Pour le mercredi, le transport est réalisé en bus depuis toutes les écoles de Pibrac ; les enfants étant ramenés en fin de journée sur un lieu unique qui est l'école maternelle Maurice Fonvieille.**

Pendant les **vacances scolaires**, l'aller et le retour en bus est réalisé depuis l'école maternelle Maurice Fonvieille.

Les inscriptions se réalisent directement auprès du centre de loisirs.

Vous trouverez sur leur site le règlement intérieur du centre de loisirs et les conditions d'inscriptions :

[www.bouconne.fr/smafb/centre\\_loisirs.aspx](http://www.bouconne.fr/smafb/centre_loisirs.aspx)

## EN PLUS

### VILLE DE PIBRAC

#### Affaires Scolaires et ALAE

[www.ville-pibrac.fr/accueil/vivre-a-pibrac/enfance/](http://www.ville-pibrac.fr/accueil/vivre-a-pibrac/enfance/)



### PORTAIL FAMILLE

[portail-pibrac.ciril.net/guard/login](http://portail-pibrac.ciril.net/guard/login)



### TRANSPORT SCOLAIRE

[www.transportsscolaires.haute-garonne.fr](http://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr)



### CENTRE DE LOISIRS DE BOUCONNE

[www.bouconne.fr](http://www.bouconne.fr)

